



COMITE DE DIRECTION

PRÉAVIS

N° 05/09.2018

BUDGET DE L'EXERCICE 2019

---

**Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 25 septembre 2018.**

**Première séance de commission : mardi 21 août 2018, à 18h30, à la salle de conférences Jura de la PRM, Av. des Pâquis 31 (2<sup>e</sup> étage), à Morges.**

## TABLE DES MATIERES

<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>EVOLUTION 2019</b> .....	<b>3</b>
	<b>2.1 AUGMENTATIONS INCOMPRESSIBLES</b> .....	<b>3</b>
	<b>2.2 RÉDUCTIONS DE CHARGES</b> .....	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>COEFFICIENT DE PONDÉRATION ET PARTICIPATION 2019 PAR COMMUNE ET PAR HABITANT</b> .....	<b>4</b>
<b>4</b>	<b>SUIVI DES BUDGETS POUR LES TÂCHES PRINCIPALES DE POLICE DEPUIS 2013 ET TABLEAUX COMPARATIFS</b> .....	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>TÂCHES CONTRACTUELLES</b> .....	<b>8</b>
<b>6</b>	<b>ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEMBLE DU CORPS DE POLICE</b> .....	<b>8</b>
<b>7</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>9</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PRÉAMBULE

En vertu des dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction de l'Association de communes Police Région Morges (ci-après PRM) a l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2019.

Le budget du service de police pour l'exercice 2019 prévoit des charges à hauteur de CHF 13'696'850.00 et des recettes pour un montant de CHF 6'412'800.00 (ce montant comprenant les recettes de CHF 3'915'100.00 ainsi que les participations pour les tâches liées par contrats de droit administratif de CHF 2'497'700.00. Le montant de CHF 7'284'050.00 concerne la part des charges répartie entre les communes partenaires).

La pertinence d'un budget réside dans la volonté de maîtriser les coûts de fonctionnement et d'identifier les besoins propres à l'évolution de notre Association. Il englobe la planification des revenus et des charges. Le budget peut être désigné comme un compte de résultat prévisionnel, il indique, en effet, le résultat attendu pour la période en revue. C'est dans cette optique, que le Comité de direction s'est déterminé avec la volonté de contenir les dépenses, tout en répondant aux attentes des besoins sécuritaires de la population. Ainsi, le budget pour l'exécution des tâches principales de police augmente de CHF 86'100.00 par rapport à l'année précédente, ce qui représente une hausse de 1.19%.

## 2 EVOLUTION 2019

Le budget 2019 présente une augmentation de CHF 86'100.00 de charges. Elle est principalement due aux quatre postes généraux suivants.

### 2.1 *AUGMENTATIONS INCOMPRESSIBLES*

Les augmentations de charges incompressibles s'élèvent à CHF 456'350.00. Il s'agit de frais nouveaux auxquels il n'est pas possible de renoncer, en raison d'obligations légales ou organisationnelles :

- Charges liées au personnel : (cptes 3011.00/3030.00/3050.00) = CHF 79'300.00.
- Informatisation : (cptes 3111.01/3156.00/3185.01) = 135'850.00.
- Loyer, plus de mois gratuits en 2019 : (cpte 3161.00) = CHF 192'400.00.
- Frais administratifs dus à l'augmentation du nombre de dossiers : (cptes 3181.00/3184.00) = CHF 48'800.00.

## 2.2 RÉDUCTIONS DE CHARGES

Afin de compenser les augmentations de charges incompressibles évoquées ci-avant, il a été procédé à une diminution des charges de fonctionnement. Les mesures suivantes ont été prises, pour un total de CHF 389'400.00 :

- Réduction de la formation des cadres (cpte 3091.01) = CHF 28'500.00.
- Diminution des dépenses en équipement (cpte 3116.00) = CHF 36'700.00.
- Diminution des dépenses en véhicules et matériel (cptes 3151.00/3155.02) = CHF 48'300.00.
- Réduction des frais divers (cpte 3199.00) = CHF 4'300.00.
- Augmentation des prestations facturées en raison de l'augmentation des dossiers traités (cptes 4356.00/4370.00/4390.01/4390.02) = CHF 101'000.00.
- Diminution des montants prévus pour la cotisation et la recapitalisation de la caisse de pension, en raison d'une erreur de calcul au budget 2018 (cptes 3040.00/3040.01) = CHF 170'600.00.

Le solde du déficit a été comblé par diverses autres adaptations de charges et recettes. Pour les détails, il sied de se référer à l'annexe "Commentaires budget 2019".

## 3 COEFFICIENT DE PONDÉRATION ET PARTICIPATION 2019 PAR COMMUNE ET PAR HABITANT

Il est important de rappeler ici le coefficient de pondération prévu dans nos statuts, sachant qu'il augmente en fonction de la densité de la population. Pour le budget 2019, l'état de la population est pris au 31 décembre 2017 (source SCL). Il est à noter que cet état ne modifie pas le coefficient de pondération pour ce budget (les critères de changement n'étant atteints par aucun partenaire), seuls les coûts sont adaptés en fonction de l'évolution de la population relevée au 31 décembre 2017.

### **Coefficient de pondération**

Population	Coefficient
de 0 à 1'000 habitants	2
de 1'001 à 3'500 habitants	3
de 3'501 à 6'500 habitants	4
de 6'501 à 10'000 habitants	5
dès 10'001 habitants	6

Les montants ci-dessous présentent le coût moyen par habitant de CHF 242.70, soit en augmentation de CHF 1.76 en fonction de l'exercice précédent (budget 2018 = 240.94 ; budget 2017 = 223.55 ; budget 2016 = 220.90 ; budget 2015 = CHF 208.50 ; budget 2014 = CHF 216.35).

<b>Calcul de la population pondérée et participation des communes selon le budget 2019</b>							
<b>Communes</b>	<b>Nbre d'habitants au 31.12.2017</b>	<b>Coefficient de pondération</b>	<b>Population pondérée au 31.12.2017</b>	<b>Taux en %</b>	<b>Participation des communes selon pondération en CHF</b>	<b>Coût par habitant en CHF</b>	<b>Tâches contractuelles en CHF (détaillées au chapitre 4)</b>
Morges	15'839	6	95'034	64.545%	4'701'500	296.83	-888'100.00
Saint-Prex	5'695	4	22'780	15.472%	1'127'000	197.89	287'800.00
Préverenges	5'291	4	21'164	14.374%	1'047'000	197.88	0.00
Tolochenaz	1'883	3	5'649	3.837%	279'450	148.41	7'100.00
Buchillon	638	2	1'276	0.867%	63'100	98.90	5'500.00
Lussy-sur-Morges	667	2	1'334	0.906%	66'000	98.95	5'800.00
<b>TOTAL</b>	<b>30'013</b>	<b>21</b>	<b>147'237</b>	<b>1</b>	<b>7'284'050.00</b>	<b>242.70</b>	

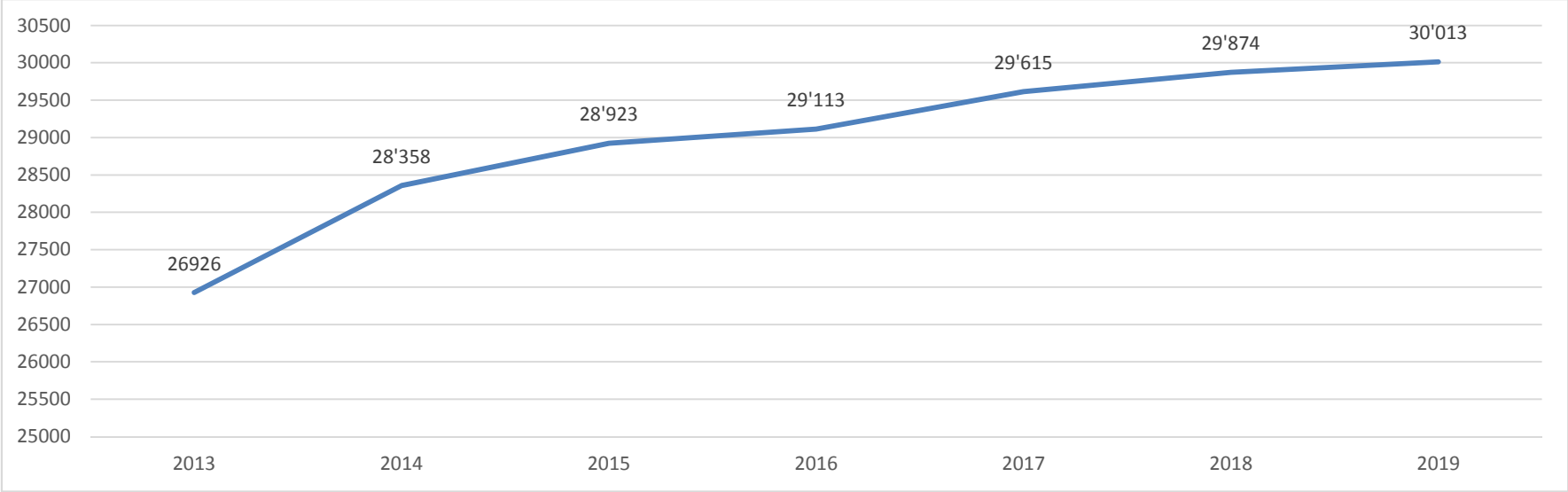
#### 4 SUIVI DES BUDGETS POUR LES TÂCHES PRINCIPALES DE POLICE DEPUIS 2013 ET TABLEAUX COMPARATIFS

Pour établir chaque budget, il est tenu compte de la population au 31 décembre du dernier recensement connu, c'est-à-dire 2 ans au préalable. C'est pourquoi, dans le préavis du budget 2019, nous retrouvons la population à fin 2017. Les résultats des comptes seront adaptés, en fin d'exercice, à la population correspondant à l'année en cours. Il n'est pas tenu compte de l'évolution de la population dans le cadre de l'établissement du budget.

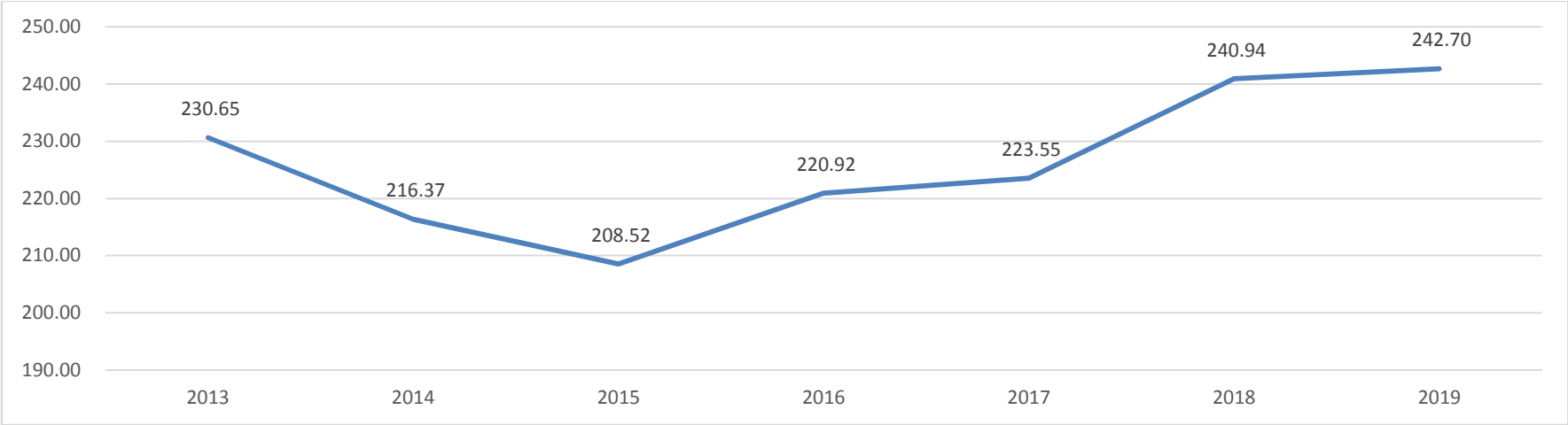
Les tableaux qui suivent illustrent l'évolution du coût moyen par habitant pour l'ensemble du secteur d'accréditation. On observe une légère hausse de CHF 240.94 à CHF 242.70 par habitant.

<b>Année</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Budget en CHF	6'210'400.00	6'135'700.00	6'031'100.00	6'431'750.00	6'620'400.00	7'197'950.00	7'284'050.00
Population	26'926	28'358	28'923	29'113	29'615	29'874	30'013
Coût/habitant en CHF	230.65	216.37	208.52	220.92	223.55	240.94	242.70

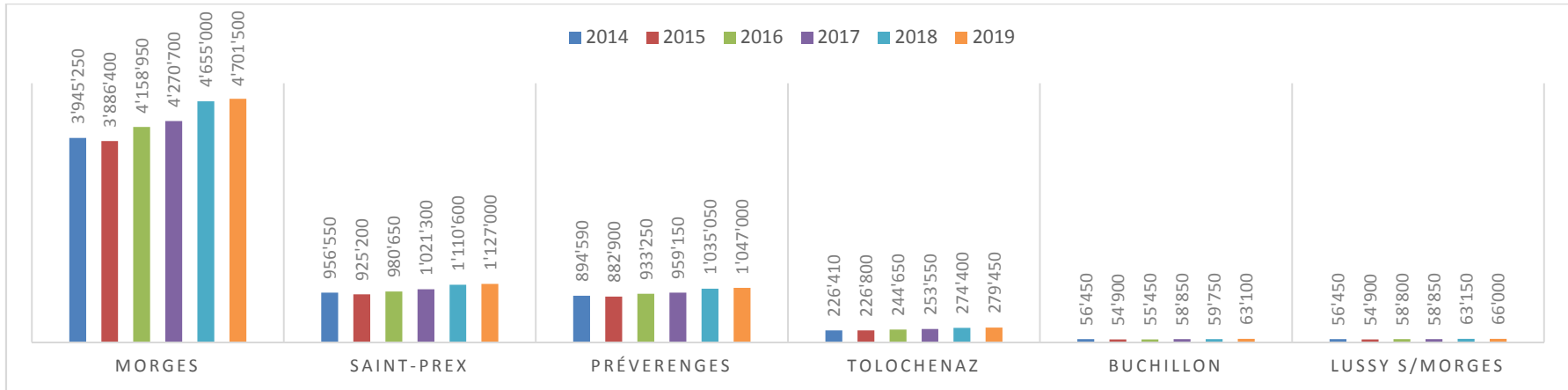
**Evolution de la population du secteur d'accréditation**



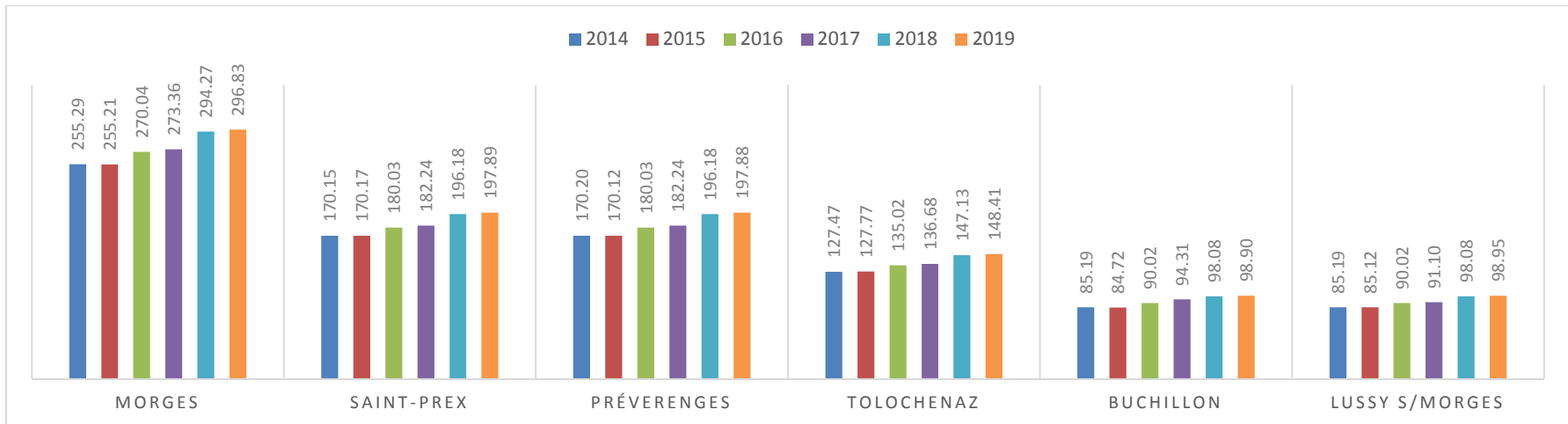
**Evolution du coût par habitant pour les tâches principales de police en CHF**



### Evolution, par commune, du coût des tâches principales de police en CHF



### Evolution, par commune, du coût par habitant pour les tâches principales de police en CHF



## 5 TÂCHES CONTRACTUELLES

Les tâches contractuelles, liées par des contrats individuels, font également partie des comptes de fonctionnement. Celles-ci peuvent être allouées aux partenaires de la PRM et à des tiers. Les recettes sont calculées selon le principe de couvrir les charges, ceci comme toutes les prestations à des tiers. Les tâches contractuelles sont comptabilisées en fonction des heures mises à disposition de chaque commune.

Tâches contractuelles pour l'ensemble de la PRM				
Communes	Tâches	Charges en CHF	Recettes en CHF	Différence en CHF
<b>Morges</b>	Signalisation	1'212'100.00	2'459'900.00	-1'247'800.00
	Police du commerce	301'100.00	195'500.00	105'600.00
	Inhumation	110'700.00	14'000.00	96'700.00
	Police administrative	923'900.00	805'000.00	118'900.00
	Représentation	38'500.00		38'500.00
	<b>TOTAL (Morges)</b>	<b>2'586'300.00</b>	<b>3'474'400.00</b>	<b>-888'100.00</b>
<b>Saint-Prex</b>	Prestations/Amendes	317'800.00	30'000.00	287'800.00
<b>Tolochenaz</b>	Prestations/Amendes	16'100.00	9'000.00	7'100.00
<b>Préverenges</b>	Non prévues à ce jour	0.00		0.00
<b>Buchillon</b>	Prestations	6'000.00	500.00	5'500.00
<b>Lussy-sur-Morges</b>	Prestations	6'800.00	1'000.00	5'800.00

## 6 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ENSEMBLE DU CORPS DE POLICE

	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019
Direction	7.8	6.8	6.8	6.8
Secrétariat et réception	5.8	5.8	5.8	5.8
Exploitation et systèmes d'information		2	2	2
Police secours	38	36	38	39.5
Brigade de proximité	6	6	6	6
Unité radar	2	2	2	2
Assistants de sécurité publique	8	6.2	6.2	6.4
Services généraux	7	6	6	6
Centrale			1	3



	<b>Budget 2016</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Budget 2019</b>
<b>Sous-total</b>	<b>74.6</b>	<b>70.8</b>	<b>73.8</b>	<b>77.5</b>
Aspirants	2	4	3	4
<b>Total (avec aspirants)</b>	<b>76.6</b>	<b>74.8</b>	<b>76.8</b>	<b>81.5</b>

Pour garantir la même prestation policière, il est nécessaire d'adapter les effectifs à l'évolution démographique de la population résidente. Cette adaptation est prévue sur la base de 1 policier pour 700 habitants. L'adaptation régulière permet, d'une part, de garantir les prestations fournies et, d'autre part, de maintenir les charges à un coût par habitant stable. L'objectif est de disposer de 51 ETP policier pour 2022, selon la prévision démographique, ainsi que de 3 centralistes, occupant la centrale de 07h00 à 22h00. Pour 2019, le palier d'engagement a été accepté par le Comité de direction à 47.5 ETP policier et 3 centralistes. Le calcul des effectifs de police repose sur l'évolution projetée de la population (~32'000 en 2019), au contraire du calcul du coût par habitant, qui est réalisé sur la base du dernier recensement de la population (~30'000 fin 2017).

## 7 CONCLUSION

Si les prévisions budgétaires sont calculées au plus près, il n'en demeure pas moins qu'elles restent entourées de plusieurs facteurs d'incertitudes. Bien qu'il soit nécessaire d'inscrire dans un budget sécuritaire le montant des amendes perçues, ces valeurs restent le fait du non-respect des règles par les usagers et n'ont jamais été un objectif à atteindre.

Le budget a été réalisé selon le principe « base 0 ». Chaque poste est libellé de manière détaillée, afin que les montants admis au moment de l'adoption du budget par le Conseil intercommunal soient réservés à l'usage exclusif du but poursuivi.

Les lignes fixées pour les tâches communes lors de l'établissement du préavis de la création de la PRM sont respectées. Il est indispensable de garder une vision claire, dans un esprit de dynamique de croissance sécuritaire et de services offerts pour le bien de l'ensemble de la population.

Le budget 2019 dépasse légèrement l'objectif du programme de législature, lequel prévoit un coût moyen par habitant de CHF 240.00 comme point de repère. Compte tenu des charges nouvelles et de la qualité des conditions cadres désormais atteintes, le coût moyen par habitant de CHF 242.70 est considéré comme acceptable.

Le Comité de direction ambitionne, néanmoins, d'atteindre à nouveau le coût moyen de CHF 240.00 par habitant, objectif atteignable considérant l'augmentation prochaine de la population ainsi que la potentielle adhésion de la Commune de Lully.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2019 et du préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. d'adopter le budget ordinaire des activités de police de la Police Région Morges pour 2019, représentant des charges à hauteur de CHF 13'696'850.00 et des recettes pour un montant de CHF 6'412'800.00. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 7'284'050.00 entièrement couvertes par les communes membres ;
2. de prendre acte des budgets ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2019, représentant des charges et recettes à hauteur de CHF 4'180'800.00 (CHF 17'877'650.00 – CHF 13'696'850.00) couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
  - CHF 2'586'300.00 (charges), CHF 3'474'400.00 (revenus) pour la Commune de Morges ;
  - CHF 317'800.00 (charges), CHF 30'000.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
  - CHF 16'100.00 (charges), CHF 9'000.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
  - CHF 6'000.00 (charges), CHF 500.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon ;
  - CHF 6'800.00 (charges), CHF 1'000.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges ;le vote du budget de chaque commune étant réservé ;

3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune ;
4. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

**Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 9 août 2018.**

au nom du Comité de direction  
la présidente                          la secrétaire

Anne-Catherine  
Aubert Despland

Pili Perez

Annexe(s) : - budget 2019  
              - commentaires budget 2019  
              - plan des dépenses d'investissement

# Police Région Morges - Budget 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	<b>Fonctionnement</b>	17'877'650.00	17'877'650.00	17'495'250.00	17'495'250.00	15'687'153.23	15'687'153.23
6	<b>Police</b>	17'877'650.00	17'877'650.00	17'495'250.00	17'495'250.00	15'687'153.23	15'687'153.23
60	<b>PRM et Tâches contractuelles</b>	17'877'650.00	17'877'650.00	17'495'250.00	17'495'250.00	15'687'153.23	15'687'153.23
600	<b>Service de police</b>	13'696'850.00	13'696'850.00	13'454'550.00	13'454'550.00	11'507'281.72	11'507'281.72
60000	<b>Service de police</b>	13'696'850.00	13'696'850.00	13'454'550.00	13'454'550.00	11'507'281.72	11'507'281.72
3001.00	Traitements conseil intercommunal	14'500.00		14'500.00		7'890.00	
3001.01	Traitements Comité Directeur	28'000.00		28'000.00		28'000.00	
3011.00	<b>Traitements</b>	8'127'600.00		8'094'900.00		7'308'060.90	
3012.00	Traitements personnel auxiliaire	60'000.00		60'000.00		68'849.75	
3030.00	Cotisations AVS - AC	757'000.00		713'200.00		629'114.15	
3040.00	Cotisations à la caisse de pensions	1'106'400.00		1'250'000.00		947'860.90	
3040.01	Recapitalisation de la caisse intercommunale de pensions (CIP)	207'500.00		234'500.00		177'298.65	
3050.00	<b>Assurances de personnes</b>	227'400.00		224'600.00		196'351.45	
3061.00	Indemnités utilisation véhicules privés	12'000.00		12'000.00		11'158.40	
3069.00	Indemnités, remboursements de frais divers	86'000.00		85'100.00		58'517.45	
3069.01	Indemnités et frais pour les chiens	5'750.00		5'750.00		4'076.80	
3091.01	<b>Formation cadre</b>	31'500.00		60'000.00		70'262.63	
3091.02	Participation aux réunions de police	1'500.00		1'500.00		53.00	
3091.03	<b>Formation agents</b>	395'000.00		322'700.00		299'677.78	
3092.00	Frais de recherche et transfert de personnel	42'000.00		42'000.00		86'004.00	
3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	71'900.00		70'900.00		48'540.22	
3102.00	Annonces, journaux, documentation	10'100.00		10'100.00		9'600.40	
3111.00	Achats - locations de mobilier, machines et matériel radios	98'000.00		90'250.00		35'251.34	
3111.01	<b>Informatisation</b>	175'150.00		123'100.00		73'922.15	
3116.00	<b>Equipement personnel</b>	153'700.00		190'400.00		162'761.49	
3123.00	Electricité	22'600.00		25'600.00		14'710.30	
3124.00	Carburant	83'000.00		75'000.00		39'883.45	
3139.00	Achats de munition	8'000.00		8'000.00		4'170.45	
3151.00	Entretien mobilier, machines, matériel	74'100.00		82'400.00		11'094.25	
3151.01	Homologation des appareils radar	38'250.00		41'350.00		22'570.00	
3151.02	Achat, location entretien matériel radar	19'400.00		18'800.00		71'086.80	
3155.00	Frais de véhicules, entretien, achat, assurances et taxes	50'000.00		50'500.00		51'465.30	

## Police Région Morges - Budget 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3155.02	Achat véhicules police	86'000.00		126'000.00		41'820.85	
3156.00	Entretien technique des installations, central d'alarme	154'700.00		90'400.00		56'206.68	
3161.00	Loyers	570'000.00		377'600.00		291'765.00	
3161.04	Location places de parc diverses					10'836.00	
3161.05	Loyers (St-Prex)	22'000.00		22'000.00		22'000.00	
3161.06	Location locaux (BAC)					41'176.80	
3181.00	Affranchissement	120'000.00		103'200.00		115'059.60	
3182.00	Téléphones	22'000.00		22'000.00		17'343.91	
3182.01	Site internet, identité visuelle, communication	23'600.00		23'900.00		20'498.20	
3183.00	Frais bancaires - versements carte de crédit	1'000.00		1'000.00		1'128.75	
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)	87'000.00		55'000.00		48'126.95	
3185.01	Prestations services transversaux informatique Logiciels et infrastructure	114'500.00		95'000.00		102'818.20	
3185.02	Prestations services transversaux finances	35'000.00		29'400.00		29'400.00	
3185.03	Prestations services transversaux ressources humaines	75'000.00		75'400.00		75'000.00	
3185.04	Prestations services transversaux archives	1'300.00		1'300.00		1'300.00	
3185.07	Etudes et divers	60'000.00		30'000.00		24'311.80	
3185.09	Contrôle fiduciaire	3'000.00		3'000.00		2'376.00	
3186.00	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	31'000.00		31'700.00		12'598.70	
3192.00	Taxes sur les véhicules	20'400.00		20'400.00		19'359.70	
3193.00	Cotisations	7'150.00		6'500.00		6'017.50	
3199.00	Frais divers et de réception	33'700.00		38'000.00		24'416.20	
3210.00	Intérêts et frais s/comptes de crédit	14'200.00		9'600.00		-166.17	
3301.00	Pertes sur débiteurs divers	1'000.00		4'000.00		-0.01	
3313.00	Amortissement dépenses d'équipement	260'000.00		281'000.00		70'891.28	
3521.00	Participation à la réforme policière	37'950.00		33'000.00		32'861.40	
3809.00	Attribution complémentaire à la provision pour créances douteuses	5'000.00		25'000.00		1'440.19	
3809.01	Attribution au fonds de réserve provision vacances	5'000.00		15'000.00		462.18	
4221.00	Intérêts du patrimoine financier		100.00		-100.00		352.70
4312.00	Emoluments de police		16'000.00		16'000.00		13'280.00
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation		12'000.00		5'000.00		12'196.00
4361.00	Indemnités et rétrocessions d'assurances		60'000.00		10'000.00		130'273.05
4361.01	Correction rétrocessions d'assurances et divers		12'000.00		12'000.00		13'731.70
4370.00	Amendes perçues		2'800'000.00		2'800'000.00		2'576'083.26
4390.00	Recettes diverses		60'000.00		36'000.00		63'537.20
4390.01	Recettes contravention commission de police		580'000.00		550'000.00		582'110.11
4390.02	Frais commission de police		250'000.00		210'000.00		270'153.70
4410.00	Redistribution de la taxe CO2		5'000.00				5'500.50

## Police Région Morges - Budget 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4510.00	Remboursement du Canton		120'000.00		120'000.00		135'300.00
4521.00	Part. aux charges du personnel de la PRM pour les tâches optionnelles		2'497'700.00		2'497'700.00		2'390'456.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		4'701'500.00		4'655'000.00		3'402'626.44
4522.01	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Préverenges		1'047'000.00		1'035'050.00		757'762.33
4522.02	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de St-Prex		1'127'000.00		1'110'600.00		815'622.09
4522.03	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Tolochenaz		279'450.00		274'400.00		202'258.52
4522.05	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Lussy-sur-Morges		66'000.00		63'150.00		47'762.94
4522.06	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Buchillon		63'100.00		59'750.00		45'686.29
4801.00	Prélèvement au fonds de réserve pour investissements futurs						41'820.85
4809.00	Prélèvement à provision pour débiteurs douteux						768.04
<b>601</b>	<b>Tâches contractuelles Ville de Morges</b>	<b>3'834'100.00</b>	<b>3'834'100.00</b>	<b>3'694'000.00</b>	<b>3'694'000.00</b>	<b>3'858'335.51</b>	<b>3'858'335.51</b>
<b>60110</b>	<b>Signalisation</b>	<b>2'459'900.00</b>	<b>2'459'900.00</b>	<b>2'339'900.00</b>	<b>2'339'900.00</b>	<b>2'511'528.08</b>	<b>2'511'528.08</b>
3102.00	Annonces, journaux, documentation		10'200.00		10'200.00		7'938.95
3116.01	Achats éqpt et matériel spécialisé		44'000.00		88'700.00		46'355.35
3123.00	Electricité		10'200.00		12'000.00		11'313.10
3137.00	Location All Park		30'000.00		20'000.00		35'478.00
3143.00	Entretien signalisation		109'000.00		140'000.00		157'558.75
3143.01	Entretien parcomètres et achat matériel d'exploitation		89'000.00		86'950.00		64'024.60
3143.02	Entretien et réparations arrêts de bus		5'000.00		5'000.00		
3161.01	Location locaux						20'227.20
3161.02	Location locaux RB 3		22'200.00		22'200.00		22'200.00
3161.03	Location places de parc (parking sous pont autoroute et Poste)		13'300.00		25'300.00		21'362.64
3182.00	Téléphones		800.00		800.00		674.30
3185.00	Honoraires et prestations de services		874'400.00		874'400.00		807'240.00
3185.06	Etude circulation		4'000.00		4'000.00		
3524.00	Versement excédentaire à la Ville de Morges		1'247'800.00		1'050'350.00		1'317'155.19
4232.00	Produit des locations de places de parc				107'400.00		114'417.00
4272.04	Macarons Résidents centre Ville		80'000.00		70'000.00		84'953.50
4272.05	Macarons Navigateurs		12'000.00		12'000.00		13'612.00
4272.06	Macarons Employés et tiers		90'000.00		80'000.00		94'106.90

## Police Région Morges - Budget 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4272.07	Horodateurs all park		95'000.00		95'000.00		98'910.00
4272.09	Horodateurs en Euro		25'000.00		25'000.00		30'681.43
4272.10	Horodateurs en CHF		1'950'000.00		1'850'000.00		1'961'182.75
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation		30'000.00		30'000.00		23'156.25
4363.00	Remboursement des dommages et divers		8'000.00		8'000.00		27'307.00
4390.00	Recettes diverses		500.00		500.00		
4659.00	Indemnités sté générale d'affichage et signalisation citadine moderne		62'000.00		62'000.00		63'201.25
<b>60120</b>	<b>Police du commerce</b>	<b>301'100.00</b>	<b>301'100.00</b>	<b>309'100.00</b>	<b>309'100.00</b>	<b>283'968.05</b>	<b>283'968.05</b>
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)		1'500.00		1'500.00		
3185.00	Honoraires et prestations de services		297'600.00		297'600.00		283'200.00
3301.00	Pertes sur débiteurs divers		2'000.00		10'000.00		768.05
4272.02	Place de marché, étalage et déballage		120'000.00		120'000.00		128'588.20
4312.00	Emoluments de police		75'000.00		75'000.00		97'009.40
4390.00	Recettes diverses		500.00		500.00		330.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		105'600.00		113'600.00		58'040.45
<b>60140</b>	<b>Inhumation</b>	<b>110'700.00</b>	<b>110'700.00</b>	<b>110'600.00</b>	<b>110'600.00</b>	<b>114'989.65</b>	<b>114'989.65</b>
3101.00	Imprimés et fournitures de bureau		100.00				20.40
3185.00	Honoraires et prestations de services		65'600.00		65'600.00		61'440.00
3524.10	Convois funèbres, inhumations, divers		30'000.00		30'000.00		40'434.45
3524.11	Prise en charge frais d'obsèques		15'000.00		15'000.00		13'094.80
4272.03	Concessions au cimetière et divers		14'000.00		14'000.00		14'465.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		96'700.00		96'600.00		100'524.65
<b>60150</b>	<b>Police administrative</b>	<b>923'900.00</b>	<b>923'900.00</b>	<b>893'400.00</b>	<b>893'400.00</b>	<b>911'045.08</b>	<b>911'045.08</b>
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)		20'000.00		15'000.00		24'790.35
3185.00	Honoraires et prestations de services		878'400.00		878'400.00		881'040.00
3199.00	Frais divers et de réception		25'500.00				166.80
3524.00	Versement excédentaire à la Ville de Morges						5'047.93
4312.00	Emoluments de police		55'000.00		60'000.00		56'148.00
4370.00	Amendes perçues		750'000.00		750'000.00		854'897.08
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		118'900.00		83'400.00		
<b>60160</b>	<b>Représentation</b>	<b>38'500.00</b>	<b>38'500.00</b>	<b>41'000.00</b>	<b>41'000.00</b>	<b>36'804.65</b>	<b>36'804.65</b>
3069.00	Indemnisations, remboursements de frais divers		500.00				154.90
3091.02	Participation aux réunions de police		2'000.00		5'000.00		649.75
3185.00	Honoraires et prestations de services		36'000.00		36'000.00		36'000.00

## Police Région Morges - Budget 2019

		Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		38'500.00		41'000.00		36'804.65
<b>602</b>	<b>Tâches contractuelles Tolochenaz</b>	<b>16'100.00</b>	<b>16'100.00</b>	<b>16'100.00</b>	<b>16'100.00</b>	<b>25'024.00</b>	<b>25'024.00</b>
<b>60200</b>	<b>Tâches contractuelles Tolochenaz</b>	<b>16'100.00</b>	<b>16'100.00</b>	<b>16'100.00</b>	<b>16'100.00</b>	<b>25'024.00</b>	<b>25'024.00</b>
3185.00	Honoraires et prestations de services	16'100.00		16'100.00		25'024.00	
4312.00	Emoluments de police		6'000.00		6'000.00		7'740.00
4370.00	Amendes perçues		3'000.00		3'000.00		2'300.00
4522.03	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Tolochenaz		7'100.00		7'100.00		14'984.00
<b>603</b>	<b>Tâches contractuelles St-Prex</b>	<b>317'800.00</b>	<b>317'800.00</b>	<b>317'800.00</b>	<b>317'800.00</b>	<b>281'632.00</b>	<b>281'632.00</b>
<b>60300</b>	<b>Tâches contractuelles St-Prex</b>	<b>317'800.00</b>	<b>317'800.00</b>	<b>317'800.00</b>	<b>317'800.00</b>	<b>281'632.00</b>	<b>281'632.00</b>
3143.01	Entretien parcomètres et achat matériel d'exploitation		1'000.00		1'000.00		
3185.00	Honoraires et prestations de services		316'800.00		316'800.00		281'632.00
4312.00	Emoluments de police		15'000.00		19'000.00		16'065.00
4370.00	Amendes perçues		15'000.00		30'000.00		15'820.10
4522.02	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de St-Prex		287'800.00		268'800.00		249'746.90
<b>604</b>	<b>Tâches contractuelles Buchillon</b>	<b>6'000.00</b>	<b>6'000.00</b>	<b>6'000.00</b>	<b>6'000.00</b>	<b>8'960.00</b>	<b>8'960.00</b>
<b>60400</b>	<b>Tâches contractuelles Buchillon</b>	<b>6'000.00</b>	<b>6'000.00</b>	<b>6'000.00</b>	<b>6'000.00</b>	<b>8'960.00</b>	<b>8'960.00</b>
3185.00	Honoraires et prestations de services		6'000.00		6'000.00		8'960.00
4370.00	Amendes perçues		500.00				1'680.00
4522.06	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Buchillon		5'500.00		6'000.00		7'280.00
<b>605</b>	<b>Tâches contractuelles Lussy-sur-Morges</b>	<b>6'800.00</b>	<b>6'800.00</b>	<b>6'800.00</b>	<b>6'800.00</b>	<b>5'920.00</b>	<b>5'920.00</b>
<b>60500</b>	<b>Tâches contractuelles Lussy-sur-Morges</b>	<b>6'800.00</b>	<b>6'800.00</b>	<b>6'800.00</b>	<b>6'800.00</b>	<b>5'920.00</b>	<b>5'920.00</b>
3185.00	Honoraires et prestations de services		6'800.00		6'800.00		5'920.00
4312.00	Emoluments de police		500.00		500.00		405.00
4370.00	Amendes perçues		500.00				1'740.00
4522.05	Refacturation excédente de charges/revenus à la Commune de Lussy-sur-Morges		5'800.00		6'300.00		3'775.00



COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2019)
60000.3011.00 60000.3030.00 60000.3050.00	32'700.00 (0.40%) 43'800.00 (6.14%) 2'800.00 (1.25%)	<p>Notre secteur d'accréditation compte une population résidente d'environ 31'000 habitants et atteindra probablement les 35'000 habitants en 2022. Cette croissance démographique projetée est induite par le développement d'importants projets immobiliers, dans la majorité des communes membres. Pour planifier les besoins à moyen terme, jusqu'en 2022, il sied d'appliquer le ratio de 1 policier pour 700 habitants, sur une augmentation moyenne de mille habitants par année. Cela permet de lisser la montée en puissance progressive des effectifs, dans un souci d'anticipation et de stabilisation des coûts.</p> <p>Par conséquent, l'effectif budgétaire planifié pour 2019 est de 47.5 policiers et 3 centralistes, soit une augmentation de 3,5 ETP par rapport à l'année précédente.</p> <p>Viennent s'ajouter à cela une augmentation du taux d'activité des ASP (0,2 ETP) et l'engagement de 4 aspirants pour combler les départs enregistrés en 2018 et maintenir l'objectif de 51 ETP policiers en 2022.</p> <p>Pour finir, il faut également compter les augmentations salariales annuelles statutaires, dues aux annuités et à l'ancienneté des collaborateurs déjà en fonction.</p>
60000.3040.00 60000.3040.01	-143'600.00(-11.49%) -27'000.00 (-11.51%)	<p>Les cotisations à la Caisse de pension et sa recapitalisation ont mal été calculées pour le budget 2018, en raison d'une erreur de paramétrages informatiques auprès du Service des Ressources humaines. Après vérification, le chiffre prévu au budget 2019 est correct.</p>
60000.3091.01	-28'500.00 (-47.50%)	<p>Un plan de renonciation a été demandé à la Direction de police, étant précisé qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle car la formation des cadres revêt la plus grande importance.</p>
60000.3091.03	72'300 (22.40%)	<p>Cela correspond aux coûts de formation et d'hébergement d'un aspirant de police de plus qu'en 2018.</p>
60000.3111.01	52'050.00 (42.28%)	<p>La hausse est principalement due à l'introduction du Système d'aide à l'engagement cantonal. L'acquisition du système est prise en charge dans le cadre du préavis pour la construction de l'Hôtel de police. En revanche, les coûts d'exploitation annuels sont estimés à CHF 80'000.00. La très grande partie de notre parc informatique est récente et n'a pas besoin d'être changée en 2019, ce qui permet une baisse des charges de quelque CHF 30'000.00.</p>

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2019)
60000.3116.00	-36'700.00 (-19.28%)	Certains gros achats indispensables en 2018 (matériel SOMO, tactique et armes longues ~CHF 45'000.00) ne sont pas reconduits en 2019. De plus, pour réduire les coûts, il a été décidé de reporter certains achats d'une année.
60000.3155.02	-40'000.00 (-31.75%)	En 2018, il a fallu remplacer un véhicule d'intervention et le véhicule de la brigade de proximité. Or, en 2019, seul un véhicule d'intervention sera remplacé, auquel s'ajoute l'acquisition de deux vélos électriques.
60000.3156.00	64'300.00 (71.13%)	L'achat de nouveaux terminaux POLYCOM entraîne l'augmentation des redevances fédérales (CHF 48'600.00). Les nouvelles installations ont également des répercussions sur l'augmentation des frais de maintenance technique.
60000.3161.00	192'400.00 (50.95%)	En 2018, nous avons bénéficié de quatre mois de loyer gratuit. L'augmentation est due au fait qu'en 2019, nous payons plein tarif.
60000.3181.00	16'800.00 (16.28%)	En raison de l'augmentation des amendes d'ordre en 2017, la quantité de courriers suit la même ascendance et est réadaptée à la réalité des comptes, ce qui représente une augmentation pour 2019.
60000.3184.00	32'000.00 (58.18%)	Comme pour le compte ci-dessus, l'augmentation des frais de contentieux est calquée sur la réalité des comptes.
60000.3185.01	19'500.00 (20.53%)	Cette augmentation est principalement due à l'augmentation du coût des licences « Microsoft », lesquelles coûteront désormais CHF 1'712.00 par année et par poste de travail.
60000.3185.07	30'000.00 (100%)	Cette augmentation est liée à la mise en place d'un système de contrôle interne demandé par le Conseil intercommunal.
60000.3313.00	-21'000.00 (-7.47%)	L'amortissement du rachat du matériel de la police de Morges est terminé, charge qui correspondait à CHF 71'000.00 en 2018. En contrepartie, il convient de rajouter les amortissements liés aux investissements votés par le Conseil intercommunal, qui représentent une charge de CHF 50'000.00 en 2019.
60000.3809.00	-20'000.00 (-80%)	Nous avons eu peu de créances douteuses en 2017 (CHF 1'440.19), ce qui nous permet d'être optimistes sur ce compte de charges.
60000.3809.01	-10'000.00 (-66.67%)	Nous sommes attentifs à ce que le personnel prenne ses vacances, ce qui nous permet de prévoir la baisse de cette charge.

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2019)
60000.4361.00	-50'000.00 (-500%)	Contrairement à ce qui se faisait par le passé, il a été décidé de calculer au plus juste le potentiel d'absences pour accident et maladie. Pour ce faire, il a été procédé au calcul de la moyenne des rétrocessions sur les 12 dernières années. Cette moyenne s'élève à CHF 77'000.00. Par mesure de précaution, et dans l'espoir que 2019 présente moins d'absences que la moyenne des 12 dernières années, nous prévoyons des compensations à hauteur de CHF 60'000.00, soit CHF 50'000.00 de plus qu'au budget 2018.
60000.4390.00	-24'000.00 (-66.67%)	En raison des nombreuses manifestations d'importance en 2019 (notamment la Fête des Vignerons), nous savons que nos effectifs seront fortement mis à contribution au profit de tiers. Tout ou partie de ces engagements sera remboursé sur ce compte.
60000.4390.01	-30'000.00 (-5.45%)	Nous réadaptions le budget 2019 au compte 2017, ce dernier étant la référence la plus récente pour les amendes. De même la récupération des frais sera aussi en augmentation.
60000.4390.02	-40'000.00 (-19.05%)	
60000.4522.00	-46'500 (-1.00%)	La facturation aux communes est en légère augmentation, comme le résumant les commentaires ci-avant. Ainsi, nous avons visé un budget 2019 quasiment équivalent au budget 2018. Un effort particulier a été fait en prévision de l'entrée en vigueur de la RIE III, dont les conséquences ne sont pas encore connues à ce jour. Au regard des charges incompressibles, qui s'élèvent à CHF 456'350.00 (cf. point 6.1), on observe une augmentation des charges contenue.
60000.4522.01	-11'950.00 (-1.15%)	
60000.4522.02	-16'400.00 (-1.48%)	
60000.4522.03	-5'050.00 (-1.84%)	
60000.4522.05	-2'850.00 (-4.51%)	
60000.4522.06	-3'350.00 (-5.61%)	
<b>Commentaires sur les comptes des tâches déléguées de la Ville de Morges</b>		
<u>Signalisation</u>		
60110.3116.01	-44'700.00 (-50.39%)	Un achat ponctuel avait alourdi le budget 2018 (CH 41'000.00).
60110.3137.00	10'000.00 (50%)	L'augmentation du nombre d'appareils en location entraîne l'alourdissement de la charge.
60110.3143.00	-31'000.00 (-22.14%)	Un remplacement de feux de signalisation à la rue de Lausanne a chargé le budget 2018 de CHF 31'000.00, travaux qui ne sont pas prévus en 2019.

COMITE DE DIRECTION

N° de compte	Différence en CHF	Commentaires (en surligné sur le budget 2019)
60110.3161.03	-12'000.00 (-47.43%)	En raison du chantier de la Gare, nous prévoyons une baisse des recettes due à la suppression provisoire des places de stationnement payantes au Sud de la Gare.
60110.3524.00	197'450.00 (18.80%)	La diminution des charges évoquées ci-avant permet d'augmenter le montant reversé à la ville.
60110.4272.04	-10'000.00 (-14.29%)	Ce compte est à mettre en regard avec le compte 60110.3137.00. Le corolaire de l'augmentation du nombre d'appareils et l'augmentation des recettes liées.
60110.4272.06	-10'000.00 (-12.50%)	
60110.4272.10	-100'000.00 (-5.41%)	Pour planifier au mieux les recettes liées aux parcomètres, nous avons analysé les entrées effectives de 2017 et 2018. Sur la base de ces données, il sied d'augmenter la prévision des recettes des parcomètres. En effet, les comptes démontrent une augmentation durable des recettes.
<u>Police administrative</u>		
60150.3199.00	25'500.00 (100%)	Selon le préavis N° 11/3.18, pour la mise en œuvre de la LAOC, un montant de CHF 25'000.00 est prévu au budget 2019.
60150.4522.00	35'500.00 (42.57%)	La mise en œuvre de la LAOC et diverses augmentations de charge explicitées ci-avant, justifient la différence.
<b>Commentaires sur les comptes des tâches déléguées par la Commune de Saint-Prex</b>		
60300.4370.00	-15'000.00 (50%)	Les recettes d'amende d'ordre sont revues à la baisse, en fonction de la réalité du terrain.
60300.4522.02	-19'000.00 (-7.07%)	En raison de cette baisse de recette, la facture des charges augmente d'autant.

## Plan des dépenses d'investissement - Législature 2016-2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Remplacement véhicule d'intervention/V202*	fr. 80'000.00				fr. 0.00
Remplacement véhicule d'intervention/V204*		fr. 0.00			
Remplacement véhicule d'intervention/V201*			fr. 0.00		
Remplacement véhicule d'intervention/V203*				fr. 0.00	
Remplacement radar mobile et véhicule (5 ans)		fr. 120'000.00			
Nouvelles remorques radar (8 ans)		fr. 200'000.00		fr. 200'000.00	
Remplacement radars fixes (10 ans)	fr. 400'000.00		fr. 200'000.00		fr. 200'000.00
Hôtel de police (10 ans)	fr. 1'300'000.00				
Hôtel de police (20 ans)	fr. 500'000.00				
Radios Polycom (5 ans)		fr. 210'000.00			
Service d'aide à l'engagement (5 ans)		fr. 90'000.00			
Véhicule supplémentaire signalisation (8 ans)			fr. 100'000.00		
Véhicule parcomètre (8 ans)	fr. 60'000.00				
Véhicule de commandement (8 ans)	fr. 60'000.00				
<b>Total annuel des crédits à voter</b>	<b>fr. 2'400'000.00</b>	<b>fr. 620'000.00</b>	<b>fr. 300'000.00</b>	<b>fr. 200'000.00</b>	<b>fr. 200'000.00</b>
<b>Amortissement à inscrire aux comptes/budget</b>	<b>fr. 40'000.00</b>	<b>fr. 230'000.00</b>	<b>fr. 339'000.00</b>	<b>fr. 371'500.00</b>	<b>fr. 396'500.00</b>

Endettement projeté au 31.12	fr. 2'360'000.00	fr. 2'750'000.00	fr. 2'711'000.00	fr. 2'539'500.00	fr. 2'343'000.00
------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------

\* Conformément à la décision du Conseil intercommunal, les véhicules de police seront traités dans le cadre des préavis concernant le budget.